

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 23 mai 2024

DATE DE CONVOCATION : 17 mai 2024

N°2024-03-01

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 40
Conseillers votants : 40

Dont pouvoirs : 5

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2024** et le **23 MAI** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Chillac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Benoît DELATTE, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – **BAIGNES-SAINTE-RADEGONDE** : M. DUBOJSKI Michel, M. LAROCHE Alexis, Mme PIGNOCHET Isabelle - **BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE** : M. DELATTE Benoît - **BARRET** : Mme PAULHAC Laëtitia - **BÉCHERESSE** : M. HERROUET Jean-Pierre – **BERNEUIL** : Mme GUETTÉ Marie-Claude – **BRIE-SOUS-BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme BELLY Michèle, M. SALLÉE Jean-Philippe - **ÉTRIAAC** : M. BARON Frédéric - **GUIMPS** : Mme BAUDOUIN Line – **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Aurélien – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMÉRAC** : M. BERGEON Frédéric - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle – **PASSIRAC** : M. DE CASTELBAJAC Dominique - **PÉRIGNAC** : M. MONTENON Thierry – **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - **SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : Mme POURTAU Sandrine – **SAINT-FÉLIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-PALAIS-DU-NÉ** : M. DUBROCA Alain – **SAINTE-SOULINE** : Mme MAHIAS Marie-Josèphe - **SALLES-DE-BARBEZIEUX** : Mme VIALLE Françoise – **TOUVÉRAC** : M. HUGUES Jacky - **VAL DES VIGNES** : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DUBOJSKI Michel (Baignes-Sainte-Radegonde) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux-Saint-Hilaire) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux-Saint-Hilaire) – M. TÉTOIN Gaël (Boisbretteau) a donné pouvoir à Mme GOUFFRANT Marie-Hélène (Chillac) - M. TESTAUD Alain (Lagarde-sur-le-Né) a donné pouvoir à Mme LAGARDE Isabelle (Oriolles).

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme GARNEAU Janine (Chillac) - Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – M. PETIT Bernard (Oriolles) - M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet).

Etaient excusés :

M. MEURAILLON André (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux-Saint-Hilaire) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux-Saint-Hilaire) – Mme PEREZ Géraldine (Barbezieux-Saint-Hilaire) - M. TÉTOIN Gaël (Boisbretteau) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) – M. TESTAUD Alain (Lagarde-sur-le-Né) - Mme MONNEREAU Françoise (Saint-Médard-de-Barbezieux).

AR Prefecture

016-200029734-20240523-DEL_2024_03_01-DE
Reçu le 24/05/2024

N°1 - Objet : Engagement dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge de la politique publique de l'énergie

Considérant le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes 4B sud Charente approuvé le 22 mars 2022,

Madame la Vice-Présidente présente le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) porté par l'ADEME, dont l'objectif est d'aider les communes et les EPCI à mener des actions de transition écologique volontaristes et ambitieuses. Le programme Territoire à Energie Positive (TEPOS) arrivant à son terme, ce nouveau programme doit permettre de pérenniser la dynamique engagée et d'en impulser une qui englobe les enjeux climat et économie circulaire.

Ce programme se base sur deux référentiels d'action : le premier sur les actions climat-air-énergie et le second sur les actions d'économie circulaire.

Il se déroule en deux temps :

- Dans un premier temps, un état des lieux est réalisé pour connaître les actions déjà réalisées par la Communauté de communes et adapter les référentiels au périmètre des compétences de l'EPCI. Cet audit, mené avec un conseiller de l'ADEME, permet de prétendre à une labellisation allant de 1 à 5 étoiles selon l'avancée des actions déjà en fonctionnement. Un plan d'actions est ensuite défini avec le conseiller pour améliorer le score obtenu sur les trois années à venir. Cette phase d'audit et de planification d'actions, qui va de pair avec un travail de structuration de la gouvernance en interne, dure entre 12 et 18 mois.
- Dans un second temps, le plan d'actions est mis en œuvre et le niveau de labellisation est éventuellement revu à la hausse si les actions engagées permettent de prétendre à une nouvelle étoile. Les paliers sont les suivants : 1 étoile lors de l'engagement, 2 étoiles à 35% de réalisation du potentiel, 3 étoiles à 50%, 4 étoiles à 65% et 5 étoiles à 75%. Cette phase de mise en œuvre dure trois ans.

Madame la Vice-Présidente informe que le programme sera financé par un Contrat d'Objectifs Territorial (COT), conclu sur quatre ans avec l'ADEME, constitué d'une part fixe de 45 000 € et d'une part variable de 135 000 € à répartir en trois tiers sur des actions climat-air-énergie, des actions liées à l'économie circulaire et des actions hors référentiel. La partie fixe sera versée au moment du lancement du programme, tandis que la partie variable sera débloquée au fur et à mesure en fonction de l'atteinte des résultats obtenus. Cette enveloppe globale de 180 000 € est fléchée sur un ou plusieurs recrutements et sur le lancement de nouvelles actions.

Le programme inclut également des formations et une mise en réseau avec d'autres territoires engagés.

Madame la Vice-Présidente invite les membres du conseil communautaire à se prononcer pour l'engagement de la CdC 4B dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE).

AR Prefecture

016-200029734-20240523-DEL_2024_03_01-DE
Reçu le 24/05/2024

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- engage la Communauté de Communes des 4B sud Charente dans le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) ;
- engage les démarches de contractualisation avec l'ADEME ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **24 MAI 2024**
Publié ou notifié le : **27 MAI 2024**
Touvérac, le **24 MAI 2024**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 mai 2024
le Président,
Jacques CHABOT.



AR Prefecture

016-200029734-20240523-DEL_2024_03_01-DE
Reçu le 24/05/2024